



Les urgences gériatriques



Photo : Emmanuelle Garnier

VOUS ÊTES LE MÉDECIN de M^{me} Petitpas depuis plusieurs années, fidèle patiente que vous suivez avec plaisir. Au fil du temps et des maladies, son polygone de marche s'est rétréci et la liste de ses médicaments s'est allongée !

Une lumière rouge scintille lorsque vous apprenez qu'elle a fait une chute. Vous vous souvenez alors de l'adage : « qui a chuté, chutera ». Malheureusement, elle doit être hospitalisée à la suite de cet événement. Vous voudrez dès lors tout mettre en œuvre pour que l'évolution de son état soit favorable. Ce triste scénario vous rappelle la nécessité d'intervenir rapidement dans une situation semblable. Nous suivrons donc le parcours de M^{me} Petitpas, de son arrivée à l'urgence à sa sortie de l'hôpital.

Nous vous présentons des avenues susceptibles d'éviter qu'elle fasse l'objet d'une cascade d'événements malheureux, tant à l'urgence que dans les unités de soins. Nous vous proposons également un guide pratique pour l'évaluation d'un « chuteur » âgé et pour la révision du traitement médicamenteux. Vous ne voulez surtout pas que l'adage s'applique à votre patiente !

Si vous avez au moins une personne âgée dans votre clientèle, si vous avez évalué ne serait-ce qu'un aîné lors de votre dernière présence à l'urgence, si vous avez une seule personne âgée sous vos soins à l'hôpital... alors le présent numéro est pour vous.

Bonne lecture !

André Doiron
Omnipraticien

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions ou remplir le questionnaire en ligne et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins 60 %. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'entourez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.